



Réunion en visioconférence du vendredi 23 avril 2021 (10h-12h15).

Sont présents : le SG, la DRH, la DPEP, la DPES, UNSA, AD, CGTR, CFTC EPR, FEP CFDT, SGEN CFDT, FO, SAIPER, FSU, SNPTES, SPELC, SNES FSU, SNE CSEN.

Questions du SNE

### 1 - Navigateurs

*La plupart des applications administratives recommandent Google Chrome. D'ailleurs elles sont optimisées pour ce navigateur. Serait-il possible de faire de même pour Firefox et Safari dans un souci d'égalité et pour nous éviter de télécharger un énième navigateur ?*

> Métice (par exemple) est plus optimisé pour Chrome car celui-ci dispose de plus de possibilités que ses concurrents. La compatibilité est tout de même bonne avec eux, moyennant des mises à jour régulières.

### 2 - WhatsApp

*De nombreux collègues enseignants utilisent une discussion sur cette application pour échanger des informations diverses propres à la vie de l'école. À compter de ce 8 février 2021, WhatsApp impose une nouvelle politique de confidentialité qui va sûrement bouleverser la sécurité informatique. En effet, les utilisateurs de cette application en dehors du territoire européen sont contraints de partager leurs données avec Facebook. Notre académie est-elle considérée territoire européen dans ce cas précis ?*

*Avec ce changement dans la politique de confidentialité de WhatsApp, les applications ne garantissent plus vraiment la vie privée des utilisateurs. En effet, elles ne sont pas à l'abri des attaques informatiques. Quelle est l'application similaire recommandée par le ministère ?*

> WhatsApp ne dispose pas de la sécurisation nécessaire, notamment pour les données personnelles. Ce n'est pas un moyen de communication institutionnel. Il existe un chat sécurisé dans Métice (Alé di partout), un chat interministériel (Tchap) : ceux sont eux qu'il faut utiliser.

### 3 - Point sanitaire

Les mesures sont prolongées jusqu'au 7 mai. Pas de changement pour les lycées (hybridation pédagogique). Il y a une interrogation pour la reprise du 17 mai relative à l'hybridation en collège. Idem pour réduire la jauge des écoles. Le Rectorat anticipe donc les différentes formes de reprises en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



Taux d'incidence : on fait beaucoup de tests antigéniques dans les collèges concernés (forte circulation du virus), beaucoup de tests salivaires dans le premier degré aussi. Il y a très peu de tests positifs. On continue à faire de la prévention. Huit communes en particulier ont un taux d'incidence entre 100 et 150 (dont Le Port où ça ne baisse pas, L'Entre-Deux où la population de 0 à 15 ans pose interrogation). Saint-Louis est au-dessus de 150 (ciblage de tests).

Auto tests : il y aura une première livraison pour le premier degré (tous les personnels au contact d'élèves y compris les Atsem) à compter du 17 mai. Une deuxième livraison suivra pour les personnels des collèges et des lycées (et peut-être même aux lycéens de plus de 15 ans via un protocole). L'acheminement des 49 000 auto tests dans les inspections académiques sera fait dans le respect de la température maximale (30°). Ce sont des boîtes de 5 tests, à raison de 2 par semaine il est possible de tenir 2,5 semaines. Des tutoriels seront diffusés.

Vaccination : sont concernés les personnels de plus de 55 ans au contact d'élèves. Le centre de vaccination se trouve à Pierrefonds. Il faut appeler le 0262720404 (de 8h à 17h)\* et demander à être vacciné en tant que prioritaire. Le dernier bulletin de salaire, une pièce d'identité, la carte vitale sont les documents nécessaires pour l'identification. Des vaccins vont arriver (Pfizer, Johnson & Johnson) pour permettre l'ouverture d'autres centres. Réflexion au niveau national : la population entre 50 et 55 ans pourrait devenir prioritaire (enseignants de maternelle, au contact d'élèves en handicap, AESH...). Bien évidemment rien n'est fixé pour l'instant.

Réunion de 6 personnes : c'est toujours la même règle de protocole sanitaire et de bon sens. Cependant on peut utiliser un amphithéâtre en respectant la distanciation, on peut utiliser une cour, ou encore plusieurs salles pour une même réunion. Dans une circonscription l'IEN ferait signer un document de dérogation à la règle de 6... Le Secrétaire Général rappelle qu'il n'y a aucune dérogation de qui que ce soit. Idem pour le non port du masque qui conduit à la faute professionnelle.

Autres questions

#### 4 - Parents récalcitrants (CFTC)

*Un parent refuse la fermeture de la classe et emmène quand même son enfant à l'école. Que faire ?*

> Il n'est pas possible de scolariser l'enfant. Le directeur d'école n'a rien à justifier, il ne fait qu'appliquer les consignes.



#### 5 - Prise en charge d'élèves (SAIPER)

*Les personnels sont isolés mais les élèves présents. Comment éviter le brassage ?*

> On ne brasse pas. Les remplaçants sont à affecter prioritairement sur ce genre de situation. En cas de contact difficile avec des familles il faut renvoyer vers l'IEN.

#### 6 - Masques transparents (SGEN)

*Qu'en est-il de l'expérimentation destinée aux AESH, enseignants de CP, de maternelle, professeurs de langue ?*

Ces masques sont pour ceux qui sont au contact d'élèves en situation de handicap. Il n'y a pas de stock. La production nationale ne permet pas d'alimenter toute l'académie.

#### 7 - Points pour enfants au mouvement (SGEN)

*Pour bénéficier d'une bonification « enfants » il faut être en situation de RC ou d'APC, il n'y a plus de bonification « pour tous », est-il possible de faire comme dans le second degré et ne pas faire la demande avant le mouvement mais pendant, est-il possible de changer les voeux actuellement pour être en règle avec la nouvelle donne (personnels non concernés par RC ou APC) ?*

Les règles du mouvement ont été discutées lors du GT LDG. Les modifications sont marginales. La bonification « enfants » ne peut plus être obtenue seule. Les personnels concernés ont fait régulièrement leur demande avant l'ouverture du serveur. Il n'est pas possible de réouvrir la campagne de demande de bonification (ouverture en décembre). La DRH déclare que cela n'apporterait rien de toutes façons.

#### 8 - Report de saisie des voeux / temps partiel (FO)

*Est-il prévu un report de saisie suite aux erreurs constatées / Pourquoi toujours pas de 80% ici ?*

Non pas de report. Il n'y a pas de 80% dans le premier degré ici car il s'agit d'une question d'organisation du service. Dans le second degré les enseignants n'ont pas droit au mi-temps annualisé par exemple.

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974

\* numéro transmis aussi par votre IEN